

EXTRAIT DU REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

D.CN.2021-323

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° D.CN.2020-164 DU 24 JUILLET 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 68

Le compte-rendu de la présente délibération a été affiché le 20 décembre 2021

Délibération réceptionnée en Préfecture le **16 DEC. 2021**

Délibération publiée le 20 décembre 2021

Le treize décembre deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le six décembre deux mille vingt-et-un, s'est réuni dans la salle Le Météore, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, BANGUÉ Frédérique, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI-MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELEAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DULELLARI Ornella, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GREBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MERMILLOD-BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER-GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

AVET LE VEUF Elodie (pouvoir à DELEAN Thierry), BASSO Bruno (pouvoir à GRANGER Anthony), BOUVERAT Evelyne (pouvoir à BUI-XUAN PICCHEDDA Karine), GEAY Pierre (pouvoir à Christian PETIT), LEPAGE Sophie (pouvoir à COHEN Guillaume), MARLE Viviane (pouvoir à SERRATE Bénédicte), MASSEIN Pierre-Louis (pouvoir à SAUTY Yannis), MESZAROS Thomas (pouvoir à GRARD Séverine)

ABSENTE EXCUSÉE :

BANGUÉ Frédérique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GRANGER Anthony

D.CN.2021-323

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° D.CN.2020-164 DU 24 JUILLET 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2020-164 du 24 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé le régime des indemnités de fonction des élus municipaux, en application des articles L. 2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vous venez de fixer à quinze le nombre des adjoints au maire, suite à la démission de Madame Magali MUGNIER de ses fonctions d'adjointe au maire.

Il convient donc d'ajuster le tableau des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal.

Enveloppe indemnitaire :

Les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-20 peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil Municipal dans la limite de l'enveloppe indemnitaire maximale des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

Il convient d'arrêter la nouvelle enveloppe et sa répartition dédiée au régime indemnitaire du maire, des maires-adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation, étant précisé que les indemnités sont calculées par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

	Nombre	Taux maximum (% IB 1027)	Montant individuel (valeur 12/2021)	Montant total
Maire	1	145	5 639,63 €	5 639,63 €
Maire-adjoint	15	66	2 567,00 €	38 505,00 €
Total enveloppe mensuelle				44 144,63 €

Répartition :

- Le maire : 109 % de l'indice brut terminal,
- Le 1^{er} maire-adjoint : 57 % de l'indice brut terminal,
- 14 maires-adjoints : 46 % de l'indice brut terminal,
- 14 conseillers municipaux délégués : 23 % de l'indice brut terminal.

Il est appliqué aux indemnités ainsi votées une majoration de 25 % au titre de commune chef-lieu de département conformément aux dispositions de l'article L. 2123-22 du CGCT.

Il est précisé que les indemnités des conseillers municipaux et des maires-délégués restent inchangées, n'étant pas concernées par le calcul de l'enveloppe ci-dessus.

En conséquence :

En l'application des articles L. 2123-20 et suivants du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du maire, des adjoints au maire, des conseillers titulaires d'une délégation conformément aux dispositions énoncées ci-dessus, et à l'annexe de la délibération dans la limite de l'enveloppe maximum définie.

Les autres dispositions de la délibération n° 2020-164 du 24 juillet 2020 restent inchangées.

La délibération a été adoptée

Pour : 57 voix
Contre : 10 voix
Abstention : 1 voix

Contre : Bruno BASSO, Bilel BOUCHETIBAT, Philippe CHAMOSSET, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Denis DUPERTHUY, Antoine GRANGE, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT, Claire LEPAN

Abstention : Ornella DULELLARI

AINSI DÉLIBÉRÉ – Ont signé au registre le Maire et les membres présents à la séance.



POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice générale adjointe Département ressources
Marie-Pierre SIDI-MOUSSA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télécours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.